



## Communiqué de presse INDECOSA-CGT

### La fin du timbre rouge...

### Une nouvelle régression pour les usagers de la Poste

Sans véritable concertation préalable avec les associations de consommateurs et donc sans véritable considération pour le service public qu'elle se doit d'assurer, la Poste a supprimé le timbre rouge depuis le 23 janvier 2023, au profit d'une version numérique et dématérialisée !

Le bon vieux timbre de lettres urgentes, créé en 1849, a vécu et disparait. !

Les usagers verront donc passer le facteur à leur boite aux lettres, seulement 2 fois dans la semaine et ceci pour un simple choix stratégique de la Poste et du Gouvernement afin de gagner des parts de marchés et de la rentabilité financière immédiate dans la guerre des opérateurs et distributeurs de colis !

Il ne restera que le timbre vert dont l'usager pourra se servir mais avec un temps de distribution plus long et déclenché à 3 jours pour la réception.

Les usagers, privés de timbre rouge et de leur courrier au quotidien devront, pour des courriers urgents, utiliser le numérique et la dématérialisation.

Si l'usager souhaite un envoi rapide, il n'aura qu'à se débrouiller pour numériser son document, (courrier, information, etc..) et aller sur le site de la Poste et l'envoyer. Ensuite, le document sera imprimé dans la région du destinataire par les agents de la poste, mis sous enveloppe et distribué le lendemain.

La dématérialisation des services publics accentue la fermeture des guichets et limite les tournées de postier, et ainsi multiplierait par 2 ou 3 les suppressions d'emplois tout en s'accompagnant d'un report systématique sur l'usager, de taches et de coûts supplémentaires qui incombaient auparavant à l'opérateur historique ! Opérateur qui, dans le même temps, touche une aide de l'Etat de 500 Millions d'euros pour l'exercice du service public.

**INDECOSA-CGT dénonce une nouvelle fois cette orientation de la Poste qui accentue le démantèlement du service public et provoque une augmentation des tarifs et des coûts d'expéditions.**

**INDECOSA-CGT dénonce l'exclusion d'un grand nombre d'usagers face au numérique et considère que c'est une atteinte au droit fondamental de la communication.**

Et pourtant, aucune loi en France n'oblige le citoyen, l'usager à être détenteur d'un ordinateur et d'une connexion internet !

De plus, cette décision pose des questions : Quid de la confidentialité ? De l'illectronisme des usagers ? De l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire et des difficultés numériques ? Quid du service public postal et des emplois ?

03/02/2023

Cette situation va encore accentuer la fracture sociale des usagers, pénalisant les plus vulnérables. D'après le Défenseur des Droits, 13 millions de citoyens sont en difficultés avec le numérique.

Pour justifier le démantèlement des activités courrier et le passage au numérique, la Poste et le gouvernement utilisent des arguments fallacieux et mensongers de respect de l'environnement et au nom de l'écologie. Alors même que le train postal a été abandonné au profit du tout camion et que les centres de traitement des courriers ont été rayés de la carte.

**INDECOSA-CGT revendique que l'ensemble des choix stratégiques de la Poste, qui n'est pas une entreprise privée mais une entreprise publique dotée de missions de service public, soit désormais systématiquement précédée d'une consultation publique et transparente menée auprès de l'ensemble des associations de consommateurs, notamment en ce qui concerne :**

- **L'évolution du réseau des bureaux de poste qui représentent aujourd'hui moins de la moitié des 17 000 points de contact de la Poste,**
- **L'évolution des missions confiées à la Poste alors même que ce groupe s'éloigne de plus en plus des valeurs du service public au profit de critères purement mercantiles,**
- **La politique de tarification de la Poste dont les produits et services doivent être accessibles à tous et à toutes, y compris aux plus modestes**
- **La prise en compte des populations et des territoires fragiles que l'on ne saurait renvoyer systématiquement vers internet au détriment des impératifs de proximité et d'accessibilité pour les personnes éprouvant des difficultés ou se trouvant dans l'impossibilité d'avoir recours au numérique.**

Montreuil le, 3 février 2023

*[Signature]*